



COMMUNE DE PETITE-ILE
Administration Générale

Sainte-Clotilde, le

21 SEP. 2022

18 OCT. 2022

Courrier Arrivé

Monsieur le Maire
de la Commune de Petite-île

192, RUE DE LA BOURDONNAIS
97429 PETITE-ILE

La G. Nicault
[Signature]

D2022/11760

Votre identifiant Région : 1517.1
(A rappeler dans toutes vos correspondances)
Affaire suivie par : Maëlle NICAULT
DGADDE / DADT / PST

Tél : 0262 48 28 98 - Mèl : sar@cr-reunion.fr

V/REF : A2022/12224

N/REF : D2022/11760

OBJET : Analyse de la révision allégée n°1 et de la mise en compatibilité du PLU au regard du SAR

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 12 août 2022, vous m'avez fait parvenir pour avis, en tant que personne publique associée (PPA) votre projet de révision allégée n°1, afin que notre collectivité puisse formuler son avis sur sa compatibilité avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Votre projet de révision consiste principalement à mettre en cohérence le zonage du PLU avec le PPRn approuvé en 2017, à apporter des précisions sur les règles encadrant quatre projets, à préciser le règlement concernant les reculs des limites séparatives, ainsi qu'à rendre constructibles des parcelles au regard de leur réelle occupation du sol, ou de leur positionnement au sein de la trame urbaine.

Les évolutions proposées sont analysées comme compatibles au SAR. En effet, au regard de l'échelle du SAR (1 :100 000) et du SMVM (1:50 000), les changements proposés n'impactent pas l'économie générale du projet. Par ailleurs, le projet de révision fait état d'une diminution globale de l'enveloppe urbaine et d'une augmentation de l'enveloppe globale des espaces naturels et agricoles.

Il est à noter cependant qu'en termes de redéploiements, le SAR préconise que lorsqu'ils concernent des déclassements de zone agricole, ils devraient garantir le maintien des activités agricoles dans les mêmes conditions. A ce titre, au regard de votre projet de révision, nous notons que l'ensemble des redéploiements est effectué au profit de la zone Naturelle.

Ces éléments pourront vous être précisés lors de l'examen conjoint que vous avez organisé pour le 18 octobre 2022.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente,

[Signature]

Huguette BELLO